



ICAO

PROJET RBIS QMS DE L'OACI

**SYSTEME DE GESTION DE LA QUALITE
(ISO 9001:2015)**

**AFI AIM RBIS QMS PROCEDURE TO DEFINE
LEADERSHIP AND COMMITMENT TEMPLATE**

Référence du Document : AFI_AIM_RBIS_QMS_500_PR01_TMP



1 BUT

Le but de cette procédure est d'établir et de maintenir les responsabilités et l'autorité du leadership nécessaires pour assurer la haute direction de l'AIM/AIS de l'État est engagée à de soutenir les exigences du système de gestion de la qualité (QMS).

2 PORTÉE

La procédure s'applique aux engagements et aspirations de l'AIM/AIS de l'État en matière de performance, d'intégrité et de fiabilité des produits d'information aéronautique et de prestation de services par l'exploitation d'un système de gestion de la qualité conforme à la norme internationale ISO 9001:2015.

3 RÉFÉRENCES

Ce document traite de la clause 5 de la norme ISO 9001:2015 qui couvre le leadership et l'engagement.

4 TERMINOLOGIES

Haute direction	Personne ou groupe de personnes qui dirige et contrôle une organisation au plus haut niveau. Cela comprend le directeur général de l'AIM/AIS, le directeur technique, la DAIM et la HAIM.
Équipe de direction	Désigne le Responsable AIS et tous les Responsables AIM/AIS d'Etat.

4.1 Abréviations

AIS	Services d'information aéronautique
DAIM	Directeur, Gestion de l'information aéronautique
HAIM	Chef, Gestion de l'information aéronautique
ISO	Organisation internationale de normalisation
QMS	Système de gestion de la qualité

5 RESPONSABILITÉS

DAIM	A la responsabilité principale et le pouvoir d'approbation de cette procédure
HAIM	Faire preuve de leadership et d'engagement à l'égard du QMS.
	Responsable de la mise à jour et du maintien de cette procédure par l'intermédiaire du Responsable QMS.
Responsables AIS	Veiller à ce que le QMS soit conforme aux exigences des normes internationales ISO 9001:2015 et qu'il soit établi, mis en œuvre et tenu à jour au sein des unités de l'AIM/AIS.

6 MÉTHODE

6.1 Leadership et engagement au système de gestion de la qualité (QMS)

1. La haute direction s'assure que le QMS est établi, mis en œuvre et tenu à jour de façon planifiée et systématique.
2. Pour ce faire, un Responsable QMS est nommé à titre de coordonnateur du projet responsable du QMS, et une équipe de champions qualité est choisie.
 - Les attributions du Responsable QMS et des champions qualité sont communiquées et détaillées dans les paragraphes pertinents de la présente procédure.
3. La haute direction par l'entremise des champions qualité fait preuve de leadership et d'engagement envers le QMS en :
 - Assumant la responsabilité de l'efficacité du QMS,
 - S'assurant que la politique qualité et les objectifs qualité sont établis et compatibles avec le contexte et l'orientation stratégique de l'AIM/AIS de l'État,
 - Assurant l'intégration des exigences QMS dans les processus opérationnels AIM/AIS de l'État,
 - Promouvant la sensibilisation à l'approche processus et à la pensée axée sur le risque;
 - S'assurant que les ressources nécessaires au QMS sont disponibles,
 - communiquant l'importance d'un QMS efficace et de se conformer aux exigences du QMS;
 - veillant à ce que le QMS atteigne les résultats escomptés;
 - Mobilisant, dirigeant et appuyant les personnes pour contribuer à l'efficacité du QMS;
 - Promouvant l'amélioration,
 - Appuyant d'autres rôles de gestion pertinents pour démontrer leur leadership dans leurs domaines de responsabilité.

6.2 Orientation client, selon le QMS

1. La haute direction par l'intermédiaire des champions qualité fait preuve de leadership et d'engagement envers le client en veillant à ce que :
 - Le client et les exigences légales et réglementaires applicables sont déterminés, compris et systématiquement respectés,
 - Les risques et les opportunités qui peuvent influencer sur la conformité des produits et services d'information aéronautique et la capacité d'améliorer la satisfaction des clients sont déterminés et pris en compte,
 - L'accent sur l'amélioration de la satisfaction des clients est maintenu.

6.3 Politique qualité applicable au QMS

1. À l'appui du Directeur général, la direction de l'AIM/AIS de l'État établit, met en œuvre et maintient la politique qualité qui :

- Convient au but et au contexte de l'organisation et appuie son orientation stratégique.
 - Fournit un cadre pour l'établissement des objectifs de qualité,
 - Comprend un engagement à satisfaire aux exigences applicables;
 - Comprend un engagement à améliorer continuellement le QMS.
2. Le modèle AFI AIM RBIS QMS Politique qualité, AFI_AIM_RBIS_QMS_PL01_TMP est approuvé par le directeur général.
 3. Le modèle AFI AIM RBIS QMS Politique qualité, AFI_AIM_RBIS_QMS_PL01_TMP énonce les engagements de l'AIM/AIS de l'État à fournir aux clients des données aéronautiques et des informations aéronautiques de qualité, à temps, régulière et précise.
 4. En se fondant sur les engagements et les aspirations énoncés, l' AIM/AIS de l'État élabore un QMS officiel pour s'assurer que la qualité des produits et des services d'information aéronautique fournis aux prochains utilisateurs prévus répond ou dépasse leurs attentes de façon responsable.
 5. Le document, AFI_AIM_RBIS_QMS_PL01_TMP, résume la politique qualité et comprend le principal objectif de qualité et l'orientation stratégique.
 - L'orientation stratégique tient compte de la vision, de la mission et des objectifs de l'AIM/AIS de l'État.
 - L'orientation stratégique est davantage guidée par la carte des processus opérationnels.
 6. Le système AIM/AIS de l'État affiche l'énoncé de politique de qualité dans tous ses environnements de travail. La formation d'orientation générale explique le sens de la politique aux nouveaux employés.
 7. L'AIM/AIS de l'État communique et rend disponible le modèle d'énoncé de politique QMS AIM RBIS AFI, AFI_AIM_RBIS_QMS_PL01_TMP aux prochains utilisateurs, fournisseurs de services, fournisseurs, fournisseurs de données et autres parties intéressées.
 8. La Direction Générale peut décider de modifier le modèle AFI AIM RBIS QMS Politique qualité, AFI_AIM_RBIS_QMS_PL01_TMP lorsque l' AIM/AIS de l'Etat atteint les objectifs et aspirations exprimés ou qu'ils ne sont plus pertinents ou suffisants.

6.4 Rôles, attributions, responsabilités, et pouvoirs organisationnels

1. La haute direction veille à ce que les responsabilités et les pouvoirs relatifs aux rôles pertinents soient attribués, communiqués et compris dans le système AIM/AIS de l'État.
2. La haute direction a confié au Responsable QMS du SIA les responsabilités et les pouvoirs suivants :
 - S'assurer que le QMS respecte les exigences de la norme ISO 9001:2015.
 - S'assurer que les livrables prévus des processus sont rendus,
 - Rendre compte à la haute direction du rendement du QMS et des opportunités d'amélioration.

- Assurer la promotion de l'orientation client au sein l'AIM/AIS de l'État,
 - S'assurer que l'intégrité du QMS est maintenue lorsque des changements sont planifiés et mis en œuvre
3. À l'appui du directeur général, la haute direction communique les rôles et les pouvoirs à travers l'organigramme, où les rôles et les postes fonctionnels sont identifiés.
 4. Chacun des postes de gestion est responsable des fonctions décrites et doit s'assurer qu'elles sont exécutées personnellement ou par une autre autorité désignée.
 5. Dans cette procédure, la responsabilité signifie la responsabilité ultime et concerne la personne qui est tenue responsable si quelque chose n'est pas fait, ne fonctionne pas ou ne parvient pas à atteindre son objectif.
 6. Au niveau de l'AIM/AIS de l'État, la responsabilité du QMS est partagée par cinq (5) Responsables fonctionnels sous la direction du Responsable AIS :
 - i. Description du processus de NOTAM
 - ii. Description du processus de documentation et de publication
 - iii. Description du processus de plans de vols
 - iv. Description du processus de briefing à l'équipage
 - v. Description du processus AERCOM (AMHS)
 - vi. Description du processus de formation
 - vii. Description du processus de la haute direction
 - viii. Description du processus d'assurance qualité
 - ix. Description du processus de cartographie

Remarque : Les processus peuvent varier selon la façon dont les États ont organisé leur AIS/AIM.

7. À l'appui de la haute direction, la Procédure de planification du système de gestion de la qualité AFI AIM RBIS QMS, AFI_AIM_RBIS_QMS_600_PR01_TMP et la procédure AFI AIM RBIS QMS Procédure de définition du plan et du control opérationnel, AFI_AIM_RBIS_QMS_810_PR01_TMP sont établies pour démontrer davantage de leadership et d'engagement.
8. La haute direction passe en revue le leadership, l'engagement, l'orientation client, la politique qualité et les rôles, responsabilités et autorités sur une base annuelle, tels que définis dans le la Procédure pour la Revue de direction AFI AIM RBIS QMS, AFI_AIM_RBIS_QMS_930_PR01_TMP.

7 PIÈCES JOINTES ET FORMULAIRES

Nombre	Description
	Organigramme
AFI_AIM_RBIS_QMS_PL01_TMP	AFI AIM RBIS QMS Politique qualité

AFI_AIM_RBIS_QMS_600_PR01_TMP	AFI AIM RBIS QMS Procédure de planification du système de gestion de la qualité
AFI_AIM_RBIS_QMS_810_PR01_TMP	AFI AIM RBIS QMS Procédure de définition du plan et du control opérationnel
AFI_AIM_RBIS_QMS_930_PR01_TMP	AFI AIM RBIS QMS Procédure pour la Revue de direction



ICAO